

Le métier

Le Bac. Pro.TP atteste d'une compétence professionnelle fondée sur la maîtrise des savoir-faire fondamentaux, élargie à l'organisation et à la gestion du processus de mise en œuvre sur les chantiers, ce qui prédispose le candidat à assurer, à terme, des fonctions d'encadrement.

Il exerce son métier essentiellement sur les chantiers des ouvrages de travaux publics, dans les domaines des terrassements, des ouvrages d'art, des canalisations de travaux publics et des routes.

Ces études ont pour but de former l'apprenti à une fonction de technicien, apte à réaliser à partir de directives générales, l'ensemble des travaux de sa spécialité.

Dans ce cadre, il dispose d'une certaine autonomie et prend des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux.



Programme de formation

Enseignement général :

- Mathématiques / Sciences physiques
- Français
- Anglais ou Allemand
- Histoire / Géographie
- Education physique et sportive
- Arts appliqués
- Economie / gestion
- Prévention Santé Environnement

Enseignement professionnel :

- Analyse d'ouvrages, technologie
- Préparation et suivi de travaux
- Gestion quantitative et économiques
- Essais, mesures, contrôles de laboratoire et topographie
- Atelier, réalisation d'ouvrages

Condition admission

En 3 ans : Admission en seconde après la classe de 3^{ème}

En 2 ans : Admission en 1^{ère} au titulaire de :

- CAP Constructeur en ouvrages d'art
- CAP Constructeur de routes
- CAP Constructeur en canalisations des travaux publics
- CAP Conduite d'engins des travaux publics et carrières.

Sur dossier pour les titulaires d'un BAC technologique ou professionnel

Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/ 1 à 2 semaines entreprises

Poursuites d'études *

- BTS Travaux publics

* Au CFA BTP 57

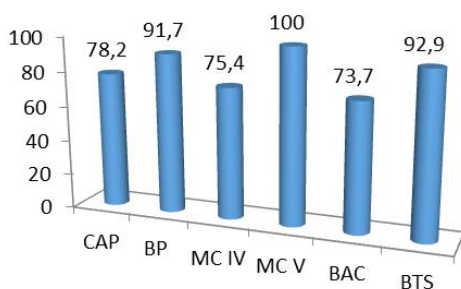




L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

Les résultats aux examens 2016



* Valeur en %

80 % de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

86% de réussite aux examens 2016.

La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC*. **BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !**

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

*SMIC = 1480.27 euros au 1^{er} janvier 2017

Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

www.cfabtp-moselle.org

